



SEANCE DU 19 JUIN 2025

N° 2025-038

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 juin à 18 h.

Date convocation : 16/06/2025

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents

M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES, M. Christian GOHIER.

Absents - Excusés

M. Jean-Jacques CORON, Mme Catherine VINDRINET, Mme Isabelle CATTIN, M. Vincent ARGENTIERI.

Procurations

Mme Francine MARTIN-ABBAL procuration donnée à M. Christian CASSAN
Mme Marie-Agnès SCHERRER procuration donnée à M. Michel SANCHEZ

Élus en exercice : 16

Présents : 10

Absents : 4

Procurations : 2

Votants : 12

Objet : Décision modificative n°1 – budget Principal

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu La délibération n°2025-012 du Conseil municipal du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif de la ville pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'exercice de dépenses et de recettes

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative s'utilise exclusivement pour :

1. Pour autoriser de nouvelles dépenses ou prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, elle s'utilise aussi pour supprimer des crédits de dépense antérieurement votés ;
2. Modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Investissement				
DEPENSES				
Diminution de crédits				
Chapitre	Opération	Article	Libellé	Budget
23	405	2315	Avenue de Béziers - RD 39	-30 883,06 €
21	418	2135	Energie renouvelable et photovoltaïque	-40 000,00 €
21	420	2182	Flottes automobiles	-37 000,00 €
Total diminution				-107 883,06
Augmentation de crédits				
21	354	2152	Aménagement Mairie et abords - Garde corps	+ 520,00 €
23	416	2315	Restaurant - travaux	+ 135 000,00 €
Total augmentation				+ 135 520,00
RECETTES				
AUGMENTATION de crédits				
Chapitre	Opération	Article	Libellé	Budget
13	380	13251	Requalification centre historique - Convention 2023C095 et 2023C049	+ 15 690,50 €
13	409	13251	Avenue de la Garrigue	+ 11 946,44 €
Total augmentation				+ 27 636,94

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 12 voix « Pour »

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits de la décision modificative n°1 tels que présentés ci-dessus sur le budget principal 2025.
- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 du budget Principal

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :
 Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
 Transmis au représentant de l'Etat, le juin 2025
 Affichage en mairie, le juin 2025.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Alain BIOLA

Le Secrétaire de séance,

Vincent CANALS